



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le1.3.JUIL...2020.....
et publié le ...1.3.JUIL...2020...

Le Directeur Général Adjoint des Services

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

OBJET : Mise en place du comité consultatif sportif

Séance du 9 juillet 2020

Convocation du 3 juillet 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trois juillet se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par M. Philippe Laurent,
M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 9 juillet 2020

OBJET : Mise en place du comité consultatif sportif

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2143-2,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRECISE que le comité consultatif sportif est composé ainsi :

- de représentants de la Ville parmi lesquels huit membres du conseil municipal
- des présidents des clubs sportifs scéens ou leur représentant,
- d'un représentant de chaque cité scolaire de Sceaux,
- d'un représentant du syndicat des départements de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion du parc de la Grenouillère,
- d'un représentant de la direction départementale de la cohésion sociale,
- d'un représentant du CREPS de Châtenay-Malabry.

PRECISE que les membres du comité consultatif sportif seront désignés par arrêté du maire.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



[Handwritten signature in blue ink]